

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 03432
Numéro SIREN : 441 133 808
Nom ou dénomination : NAVAL GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2021 sous le numéro de dépôt 50406

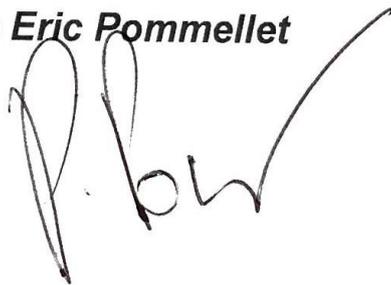
NAVAL GROUP

**Société Anonyme au capital social de 563 000000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS**

**COMPTES ANNUELS
EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR LE
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

Pierre Eric Pommellet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. E. Pommellet', with a long, sweeping flourish extending upwards and to the right.

I. BILAN AU 31/12/2020

A. BILAN ACTIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		note 1				
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires			239 242	186 114	53 129	68 917
Fonds commercial			474 067	237 383	236 684	243 298
Immobilisations en-cours			17 442		17 442	9 127
Avances et acomptes			438		438	273
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		note 1				
Terrains et aménagements			53 280	18 013	35 267	36 274
Constructions			500 398	258 657	241 741	244 011
Installations techniques, mat. et outillage indust			371 953	264 188	107 766	99 580
Autres immobilisations corporelles			324 487	205 478	119 009	100 836
Immobilisations en cours			94 456		94 456	74 686
Avances et acomptes			2 166		2 166	2 981
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations		note 2	493 541	326 242	167 299	192 426
Créances rattachées à des participations			109 415	66 596	42 819	69 276
Autres titres immobilisés			12 392	1 491	10 901	13 192
Prêts						
Autres immobilisations financières		note 8	1 204		1 204	1 165
ACTIF IMMOBILISE			2 694 482	1 564 162	1 130 320	1 156 023
STOCKS ET EN-COURS		note 3				
Matières premières, approvisionnements			416 147	40 124	376 024	371 768
En-cours de production de biens			35 332	1 406	33 926	27 006
En-cours de production de services			1 681		1 681	517
Produits intermédiaires et finis			25		25	29
Marchandises						
Avances, acomptes versés sur commandes			1 132 881	2 581	1 130 300	1 022 711
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés		notes 4 – 8	11 686 273	6 130	11 680 144	10 849 969
Autres créances		note 8	427 880	36 960	390 921	205 951
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement		note 3	1 401 193		1 401 193	1 754 888
Disponibilités			188 760		188 760	406 098
Charges constatées d'avance		note 4	44 809		44 809	36 797
ACTIF CIRCULANT			15 334 983	87 200	15 247 783	14 675 736
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif			358		358	354
TOTAL GENERAL			18 029 822	1 651 362	16 378 461	15 832 114

B. BILAN PASSIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 583 000)		note 5	583 000	583 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)				
Réserve légale			56 300	56 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	235 012	184 351
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			(56 261)	145 245
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			45 900	43 769
CAPITAUX PROPRES			862 395	1 011 109
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			4 261	1 985
AUTRES FONDS PROPRES			4 261	1 985
Provisions pour risques		note 6	584 494	652 913
Provisions pour charges		note 6	164 618	184 857
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			749 112	837 771
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			250 000	
Emprunts et dettes financières divers		note 8	127 487	25 417
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			12 157 730	11 767 728
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 – 8	1 260 264	1 174 308
Dettes fiscales et sociales		note 7	470 810	492 184
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			44 836	44 239
Autres dettes			92 418	102 660
Produits constatés d'avance		note 7	358 663	374 100
DETTES			14 762 205	13 980 636
Ecart de conversion passif			487	614
TOTAL GENERAL			16 378 461	15 832 114

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

RUBRIQUES	en k euros	31/12/2020			31/12/2019
		France	Exportation	Notes	
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens		1 142 136	578 566		1 720 702
Production vendue de services		1 181 827	388 623		1 570 450
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		2 323 963	967 189	note 9	3 291 152
Production stockée					8 574
Production immobilisée					8 959
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Subventions d'exploitation					6 106
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				note 10	209 463
Autres produits					44 776
PRODUITS D'EXPLOITATION					3 569 030
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					329 725
Achats de matières premières et autres approvisionnements					(761)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				note 11	1 842 436
Impôts, taxes et versements assimilés					70 599
Salaires et traitements				note 12	719 118
Charges sociales					328 116
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				note 1	100 631
Sur immobilisations : dotations aux provisions				notes 1 - 10	468
Sur actif circulant : dotations aux provisions				note 10	39 720
Pour risques et charges : dotations aux provisions				note 10	120 041
Autres charges					17 645
CHARGES D'EXPLOITATION					3 565 737
RESULTAT D'EXPLOITATION					3 293
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
OPERATIONS EN COMMUN					0
Produits financiers de participations					7 474
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					4 449
Autres intérêts et produits assimilés					8 124
Reprises sur provisions et transferts de charges					33 745
Différences positives de change					7 215
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					102
PRODUITS FINANCIERS					61 006
Dotations financières aux amortissements et provisions					106 586
Intérêts et charges assimilées					31 141
Différences négatives de change					9 257
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					259
CHARGES FINANCIERES					146 984
RESULTAT FINANCIER				note 13	(85 978)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS					(82 684)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					9
Produits exceptionnels sur opérations en capital					6 081
Reprises sur provisions et transferts de charges					5 247
PRODUITS EXCEPTIONNELS					11 337
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					4 289
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					3 485
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					6 466
CHARGES EXCEPTIONNELLES					14 240
RESULTAT EXCEPTIONNEL				note 14	(2 903)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					737
Impôts sur les bénéfices				note 15	(30 064)
TOTAL DES PRODUITS					3 641 373
TOTAL DES CHARGES					3 697 634
BENEFICE OU PERTE					(56 261)

Le total du bilan avant répartition est de 16 378 461 k euros.

Le total des produits du compte de résultat est de 3 641 373 k euros et ce dernier dégage une perte de (56 261) k euros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2020.

III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Examen des comptes et faits significatifs de la période

Les présents comptes sociaux de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 02 Mars 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra le même mois.

L'exercice 2020 a été principalement marqué par la crise sanitaire Covid-19 ainsi que par les événements majeurs suivants :

- Plus de trois milliards de prises de commandes
- Un chiffre d'affaires de l'ordre de 3.3 Mds impacté notamment par la crise sanitaire
- Des réussites opérationnelles avec notamment la livraison du Suffren à Toulon, la mise à flot de la FREMM Lorraine à Lorient.
- Naval Group a racheté les parts minoritaires de Naval Energies en date du 3 décembre et détient 100% de l'entité (ces titres ont été intégralement dépréciés au 31 décembre 2020).

1.2 Impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'activité et le résultat de l'exercice 2020

L'environnement de l'année 2020 a été profondément modifié par la pandémie du Covid-19. Face à la crise sanitaire actuelle, il a été mis en place une organisation du travail spécifique qui veille au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité renforcées durant cette période. Depuis le mois de mars, la société a engagé des actions visant à limiter les impacts défavorables de la crise COVID-19.

Ainsi, l'impact global sur le chiffre d'affaires et les surcoûts liés à cette crise ont été en partie compensés par des économies (dépenses internes, frais de déplacements), mais impactent négativement le résultat opérationnel courant de l'exercice 2020.

Par ailleurs, la société n'a pas identifié de risque de défaillance majeure parmi ses clients et à ce titre, n'a pas comptabilisé de dépréciations complémentaires significatives pour pertes attendues sur ses créances. De plus, la COVID-19 n'a entraîné aucune modification ou renégociation substantielle qui aurait pu avoir des effets significatifs sur les comptes sociaux.

Les tests de dépréciation ont fait l'objet d'une attention particulière et ont été réalisés dans le contexte de la crise sanitaire. Aucune perte de valeur n'a été constatée à ce titre dans les comptes. De plus, la société n'a pas eu recours aux dispositifs de financement garantis accordés par certains Etats.

Naval Group a procédé à l'évaluation, sur les programmes concernés, des coûts encourus et jugés non efficaces en raison des contraintes de confinement. Ces coûts ont essentiellement concernés les heures de management de projet des programmes ralentis au plan industriel.

Ces coûts ont été identifiés sur la base des personnes concernées et des périodes d'arrêt de leur programme. Ces coûts ont également été comparés à la différence entre l'avancement physique et l'avancement financier de chaque projet par projet.

Ces coûts ne participant pas à l'avancement physique des projets, ils ont été retraités des coûts encourus des programmes, sans impact sur les données à terminaison.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Naval Group ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général faisant l'objet du règlement comptable ANC n° 2016-07 et à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) parmi les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

2.2 Immobilisations

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques et des malis techniques de fusion, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

- Fonds de commerce : 20 ans
- Brevets : 5 à 14 ans.
- Logiciels : 3 et 5 ans.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-06, les changements concernant l'évaluation des actifs corporels, incorporels et des fonds commerciaux postérieurement à leur date d'entrée et le mali technique de fusion ont été appliqués (cf paragraphes ci-dessous).

- Fonds de commerce :
Les fonds de commerce acquis par la société figurent en immobilisations incorporelles ; ils ont une durée de vie non limitée. Il est pratiqué une dépréciation s'il apparaît que la valeur de ces fonds de commerce telle qu'elle est inscrite au bilan est supérieure à leur valeur recouvrable, telle que définie ci-avant. Les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, même sans indice de perte de valeur.
En cas d'indice de perte de valeur lors d'une clôture semestrielle ou annuelle, un test de dépréciation doit être réalisé.

- **Mali technique :**
L'analyse des malis techniques a conduit à une affectation en totalité aux fonds commerciaux auxquels ils étaient rattachés.
Une fois l'affectation réalisée, le mali est amorti ou déprécié selon les mêmes règles que celles applicables aux actifs sous-jacents. L'amortissement est comptabilisé prospectivement, sur la durée résiduelle d'amortissement des actifs sous-jacents.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

- **Immobilisations décomposées :**
Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.
- **Amortissements :**
Le mode d'amortissement retenu est linéaire. Naval Group pratique également un amortissement dérogatoire pour certaines immobilisations.
- **Durée d'amortissement et révision de cette durée :**
La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel industriel	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Outillage	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés :
Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

2.2.3. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation. Cette valeur d'inventaire ou d'utilité est calculée à partir de critères objectifs (capitaux propres, rentabilité...), d'éléments prévisionnels (perspective de rentabilité, de réalisation...) voire d'éléments subjectifs (utilité pour l'entreprise...).

2.3 Evaluation des stocks magasins

2.3.1. Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Les dépréciations des stocks sont composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans. Un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation.
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stock est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

2.3.2 Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont considérés dans les coûts à terminaison des programmes.

2.4 Traitement des opérations à long terme

2.4.1 Chiffre d'affaires et marge

A compter de 2018, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le Groupe ont été adaptés et sont désormais les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d'un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu'un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d'un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- Chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge, et
- La méthode de reconnaissance du CA (et des coûts correspondants) est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L'objectif de cette affectation est d'apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n'est donc applicable / pertinente que lorsque le contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s'attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu'il n'est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l'affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est basée sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d'affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires (CA)

Le CA est reconnu à mesure que chaque OP associée est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d'autres entités de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement, lorsqu'il peut être démontré que :

- Le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et,
- Le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de MCO.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la Division Service de Naval Group.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est également reconnu à l'avancement par les coûts, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêté des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne «frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue (voir § 2.4.3).

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés.

Le carnet de commandes est également constitué des révisions de prix client.

2.4.2 En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat. Ils ne concernent que les contrats pour lesquels la méthode de reconnaissance du CA est à l'achèvement de la prestation.

En effet, les travaux en-cours inscrits au bilan par l'application de la méthode des jalons techniques vont à l'encontre du principe de transfert du contrôle en continu (à l'avancement). En effet, la satisfaction du critère « d'avancement » signifie que l'entité doit reconnaître le CA continuellement, au fur et à mesure que l'entité démontre que :

- Les travaux réalisés à date sont transférés au client qui, simultanément, les consomme ou en prend le contrôle, ou
- Les travaux réalisés à date lui donnent à chaque fois un droit exécutoire à être payé (la contrepartie pour les travaux réalisés est due même en cas de résiliation pour convenance) et le produit fini n'a pas d'usage alternatif.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

Les provisions pour pénalités, garanties et litiges sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, risque de performance, risques pour insuffisance de révision de prix) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

2.4.3 Traitement des pertes à terminaison

Dès que l'estimation du coût à terminaison fait apparaître une perte globale pour le contrat (coût à terminaison supérieur au chiffre d'affaires à terminaison), il convient de constituer immédiatement une provision pour perte à terminaison (PAT), destinée à affranchir la performance des exercices à venir du résultat négatif du contrat.

2.5 Evaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation des créances non encore réglées à la clôture.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la perception future de ces produits, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises).

2.7 Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

2.8 Provisions pour engagements sociaux

2.8.1 Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.

Conformément à la recommandation ANC 2013 R-02, les engagements de Naval Group sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collège de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués au prorata de l'ancienneté en fin d'exercice ;
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie depuis 2013, cette convention étant devenue plus avantageuse que l'accord d'entreprise utilisé jusqu'en 2012.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurance.

2.8.2 Les autres engagements envers le personnel

Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :

- **Médailles du travail**

Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de Naval Group, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de Naval Group conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

- **Rentes viagères**

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale, résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale, sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **CET séniors**

L'article 5.14.3 de l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 prévoit les conditions dans lesquelles le CET séniors, mis en place par l'avenant n°4 du 17 décembre 2009, peut être utilisé.

Le CET séniors a été mis en place afin de répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'accord GPEC du 23 juin 2009 de prévoir une possibilité d'aménager le temps de travail des personnels en fin de carrière au cours des 2 dernières années précédant la liquidation de leur retraite à temps plein.

Chaque salarié peut déposer 10 jours de congés sur ce dispositif par an avec un maximum de 130 jours au total.

Les jours épargnés dans le CET séniors doivent donc être utilisés au cours de ces 2 dernières années.

Un abondement spécifique, à hauteur de 70% des droits épargnés, est prévu si le salarié ne bénéficie pas de l'accord GPEC. Il naît le 1^{er} jour de l'utilisation du CET séniors.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que des tableaux détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat.

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 2 077 930 k€ en valeur brute

Les opérations principales ayant un impact dans la valorisation des immobilisations sont les suivantes:

- Mise en service des projets Acquisitions serveurs et stations PC (DDSI)
- Mise en service du bâtiment MCO Barr sur le site de Toulon
- Il n'y a pas eu d'inventaires physiques réalisés en 2020

4.1.2 Amortissements et dépréciations : (1 169 833) k€

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de test de dépréciations, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- des fonds de commerce de 474 066 k€ dont un de 52 747 k€ suite à l'absorption de la société TNF en 2013. Les fonds de commerce amortis le sont sur 20 ans. Les amortissements cumulés au 31 décembre 2020 sont de 166 562 k€. Ces fonds de commerce ont fait l'objet d'une dépréciation de 468 k€ en 2020 et la provision pour dépréciation cumulée est de 70 821 k€ au 31 décembre 2020.

4.1.3 Variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS en k euros	Début d'exercice	Acquisitions , créations, virements	Virements de poste à poste	Cessions, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	715 700	19 223	3 616	118	731 188
Immobilisations incorporelles	715 700	19 223	3 616	118	731 188
Terrains	52 718	1 228		666	53 280
Constructions sur sol propre	232 762	4 990		1 250	236 502
Constructions sur sol d'autrui	28 975	282		592	28 664
Constructions installations générales, agencements et aménagements	216 756	19 196		720	235 232
Installations techniques, matériel et outillage industriel	346 862	29 379		4 287	371 953
Installations générales, agencements et aménagements divers	163 556	22 611		1 896	184 272
Matériel de transport	3 282	520		17	3 786
Matériel de bureau et informatique, mobilier	118 863	20 754		3 188	136 429
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	74 686	64 679	44 781	128	94 456
Avances et acomptes	2 981	2 166	2 981		2 166
Immobilisations corporelles	1 241 442	165 806	47 763	12 744	1 346 741
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	578 481	59 822		35 347	602 956
Autres titres immobilisés	14 369			1 978	12 392
Prêts et autres immobilisations financières	1 165	152		113	1 204
Immobilisations financières	594 016	59 974		37 438	616 552
TOTAL GENERAL	2 551 158	245 003	51 379	50 300	2 694 482

4.1.4 Variation des amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	323 733	29 062	118	352 676
Immobilisations incorporelles	323 733	29 062	118	352 676
Terrains	16 444	1 914	345	18 013
Constructions sur sol propre	91 569	7 836	412	98 994
Constructions sur sol d'autrui	16 932	1 810	411	18 331
Constructions installations générales, agencements et aménagements	124 184	14 275	671	137 788
Installations techniques, matériel et outillage industriels	244 161	21 267	4 155	261 272
Installations générales, agencements et aménagements divers	100 146	10 030	1 121	109 056
Matériel de transport	2 640	224	9	2 856
Matériel de bureau et informatique, mobilier	81 999	14 680	3 188	93 492
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	678 075	72 037	10 312	739 800
TOTAL GENERAL	1 001 808	101 098	10 430	1 092 476

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (100 631 k€) et en charges exceptionnelles (467 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

4.1.5 Variation des dépréciations sur immobilisations

DEPRECIATIONS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	70 353	468		70 821
Immobilisations incorporelles	70 353	468		70 821
Terrains				
Bâtiments	383	169	15	537
Installations générales	227	79	18	288
Ouvrage d'infrastructures	1 187	1 565	32	2 720
Matériel industriel	3 036	162	338	2 860
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	104	14	63	55
Installations générales, agencements et aménagements divers	78	37	41	74
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Autres matériels de bureau et informatique	2		1	1
Mobilier				
Immobilisations corporelles	5 016	2 028	508	6 536
TOTAL GENERAL	75 369	2 496	508	77 356

Les dotations sur immobilisations incorporelles correspondent aux dépréciations des malis techniques de fusion Armaris et DCN Log.

Les dotations sur les immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

4.2 Note 2 : Immobilisations financières

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
DCN-I	100%	15 672	4 000	77 315	19 670		344	(2 765)	
MOPA 2	100%	70	(18)	104	52		0	(4)	
Sirehna	100%	300	7 667	4 239	4 239		9 668	518	
DES	49%	500	1 481	245	245		75 070	1 050	1 924
Naval Group India	99,99%	63 000 INR	300 806 INR	1 047	1 047		2 925 (*)	327 (*)	
Boustead DNC	40%	10 000 MYR	(130 241) MYR	853	0		36 420 (*)	2 345 (*)	
Itaguai Construções Navais	41%	1 297 BRL	34 353 BRL	79	79		54 706 (*)	1 570 (*)	819
Naval Group BR	99,99%	7 100 BRL	13 590 BRL	2 391	2 391		655 (*)	429 (*)	
Naval Group FE	100%	2 000 SGD	11 280 SGD	51	51		21 313 (*)	3 194 (*)	(88)
Naval Group Coopération	99,90%	700	631	699	699		0	354	500
Naval Group Participations	100%	1 400	(4 664)	1 400	0		0	(4 610)	
Armaris Quater	100%	37	(15)	37	22		0	(5)	
Armaris Quint	100%	36	(7)	57	24		0	0	
Armaris Sixt	100%	36	(11)	58	25		0	(5)	
Principia	0,01%	0	0	1	1		0	497	
EOS	8,33%			2	2				
Naval Energies	100%	35 965	20 396 (**)	263 758	0		3 879	15 368	
Naval Group Malaysia	99,99%	8 000 MYR	10 771 MYR	1 969	1 969		4 188 (*)	(1 190) (*)	
Kership	45%	5 000	(43)	2 250	2 250		76 779	2 330	
Naval Group Support	100%	64	(25 898)	2 450	0		32 656	(25 848)	
Naval Group Australia	100%	3 000 AUD	13 851 AUD	2 092	2 092		92 516 (*)	4 449 (*)	
Technicatome	20,32%	22 140	228 157	113 404	113 404		400 942	56 014	4 319
Chantiers de l'Atlantique	11,67%	142 902	226 483	13 924	13 924		1 581 000 (**)	51 000 (**)	
Naval Group Projet	100%	15	(4)	15	11				

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
Naval Group Belgium	100%	2 500	(197)	2 500	2 500			(197)	
Naval Group BV	100%			100	100				
Naviris Holding	50%	5 000	(4 600)	2 500	2 500			(4 600)	
Alexandria Naval For Maintenance & Industry (ANMI)	0,001%	1 000		1	1				
Total				493 541	167 298		599 338	46 091	7 474

INR = Roupie Indienne BRL = Réal Brésilien
 MYR = Ringgit Malais SGD = Dollar Singapour

AUD = Dollar Australien
 (*) Taux moyen 2019
 (**) Données provisoires

- Les titres de Principia ont été cédés en Août 2020.
- En Novembre 2020, Naval Group a racheté la part minoritaire de Naval Energies.
- En Janvier 2020, Naval Group a souscrit pour 2,5 millions d'€ au capital de Naviris Holding (JV avec Fincantieri).

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	1 555	308
Fonds Financière De Brienne Compartiment 1	6,29%	276	276
Fonds Financière De Brienne Compartiment 2	10,36%	(189)	(189)
Fonds Financière De Brienne Compartiment 3	6,27%	5 000	4 934
Fonds Atalaya	31,70%	750	750
Fonds PSL Innovation Fund	6,59%	5 000	4 822
TOTAL		12 392	10 901

Les informations concernant les entreprises ayant un lien de participation (filiales du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

En k euros	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	41
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 093
Participations	493 541
Créances rattachées à des participations	56 653
Prêts	0
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	1 821
Avances et acomptes versés sur commandes	222 765
Créances clients et comptes rattachés	198 539
Autres créances	57 323
DETTES	
Emprunts et dettes financières divers	33 820
Avances et acomptes reçus sur commandes	108 656
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 130
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	555
Autres dettes	33 879

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions Naval Group ;
- les filiales du Groupe;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a réalisé 69 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

4.3 Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement**4.3.1 Stocks**

STOCKS (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières		416 147	40 124	376 024
En-cours de production de biens		35 332	1 406	33 926
En-cours de production de services		1 681		1 681
Produits finis		25		25
	TOTAL	453 185	41 530	411 656

4.3.2 Valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	en k euros	Valeur brute	Valeur de marché	Dépréciation
SOFRANTEM		6 613	6 613	
VMP		1 394 580	1 394 580	
	TOTAL	1 401 193	1 401 193	0

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 1 388 500 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 6 079 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque.

4.4 Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2020	31/12/2019
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	11 177 817 k€	10 393 704 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	44 809 k€	36 797 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les loyers et les assurances ainsi que des prestations de services.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés par transformation pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale en euros
Actions ordinaires	56 299 700			10
Actions de préférence	300			10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice	en k euros	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		1 011 109
Distributions sur résultats antérieurs		(94 584)
Capitaux propres après distributions		916 525
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations des provisions réglementées		2 131
Variations des réserves		
Autres variations (report à nouveau)		50 661
Résultat de l'exercice N-1	50 661	
Résultat de l'exercice N		(56 281)
SOLDE		(54 130)
Situation à la clôture		Solde
Capitaux propres avant répartition		862 395

La variation globale du report à nouveau est composé de :

- A nouveau 184 351 k€
- Résultat 2019 145 245 k€
- Dividendes versés en 2020 (94 584 k€)
- Solde 235 012 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

5.2 Note 6 : Provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

RUBRIQUES	en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		43 769	3 971	1 839		45 900
		43 769	3 971	1 839		45 900
Provisions pour litiges		156 490	18 134	11 529	27 049	136 046
Provisions pour garanties		66 733	10 995	2 439	2 851	72 438
Provisions pour pertes à terminaison		63 210	45 746	12 774	3 446	92 736
Provisions pour amendes et pénalités		39 735	2 693	2 625	7 907	31 896
Provisions pour pertes de change		354	223		354	223
Provisions pour pensions, obligations similaires		102 116	19 045	6 285		114 875
Autres provisions pour risques et charges		409 133	50 028	33 227	125 035	300 899
		837 771	146 863	68 879	166 642	749 112
Dépréciations sur immobilisations incorporelles		70 353	468			70 821
Dépréciations sur immobilisations corporelles		5 016	2 028	486	22	6 536
Dépréciations sur titres de participation		254 632	72 692		1 083	326 242
Dépréciations sur autres immobilisations financières		63 325	7 071		2 309	68 087
Dépréciations sur stocks et en cours		44 530	1 594	2 818	1 777	41 529
Dépréciations sur comptes clients		5 698	432	0		6 130
Autres dépréciations		2 136	37 694	47	242	39 541
		445 690	121 979	3 351	5 433	558 885
		1 327 229	272 813	74 069	172 075	1 353 897
Dotations et reprises d'exploitation			160 228	38 982	168 192	
Dotations et reprises financières			106 586	29 999	3 746	
Dotations et reprises exceptionnelles			5 998	5 089	158	

Les principales provisions sociales sont les suivantes :

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 73 850 k€.

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2020 sur la base des calculs effectués en 2020 (cf. § j Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2020 est de 0,50 % comme au 31 décembre 2019.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2020 est de 4,50 % comme au 31 décembre 2019.

Le taux d'inflation est de 1,75 % comme au 31 décembre 2019.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu de 2,50 % est inchangé par rapport à l'année précédente.

Naval Group a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	160 640
Coût des services rendus	12 561
Intérêt sur la dette actuarielle	806
<u>Dette actuarielle estimée à la clôture</u>	<u>174 007</u>
Prestations payées	(3 643)
Gains / expérience	(2 935)
<u>Dette actuarielle calculée à la clôture</u>	<u>167 429</u>

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	41 035
Rendement des placements	1 641
Gain actuariel sur placements	(2 856)
<u>Valeur des placements calculée à la clôture</u>	<u>39 820</u>

Au 31 décembre 2020, le fonds se composait de 59,39 % d'actions, 22,61 % d'actifs monétaires et 18,00 % d'obligations.

Le régime de fin de carrière comporte un actif de couverture placé chez AG2R dans le cadre d'un contrat d'Assurance.

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2020 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2020	31/12/2019
Coût des services rendus	(12 561)	(9 144)
Intérêt sur la dette actuarielle	(806)	(1 894)
Rendement attendu des placements	1 641	1 617
Amortissement coût des services passés	(2 336)	(1 056)
(Coût net)	14 062	10 477

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2020	31/12/2019
Dette actuarielle estimée à la clôture	167 429	160 640
Valeur des placements à la clôture	(39 820)	(41 035)
Déficit	127 609	119 605
Coût des services passés non comptabilisés	(46 711)	(48 378)
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(7 048)	(7 795)
Provision nette comptabilisée	73 850	63 432

- Les provisions pour rentes pour un montant de 11 604 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 17 783 k€
- Les provisions pour CET sénior pour un montant de 11 638 k€
- Les provisions relatives au plan d'adaptation de l'Emploi (Accord Global de Performance) pour un montant de 3 361 k€.

5.3 Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer :	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs :	943 398 k€	852 882 k€
Dettes fiscales et sociales :	119 033 k€	176 095 k€
Fournisseurs immobilisations :	15 485 k€	14 361 k€
Autres dettes :	10 298 k€	14 166 k€
Produits constatés d'avance :	358 663 k€	374 100 k€

Les produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les montants facturés sont supérieurs à l'avancement des programmes.

5.4 Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant Brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations		109 415	819	108 596
Prêts				
Autres immobilisations financières		1 204	113	1 092
Clients douteux ou litigieux		6 422	5 697	726
Autres créances clients		11 679 851	11 661 002	18 849
Personnel et comptes rattachés		679	679	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 755	1 755	
Etat : impôts sur les bénéfices		99 826	99 826	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		184 059	184 059	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat : créances diverses		3 556	3 556	
Groupe et associés		83 118	83 118	
Débiteurs divers		54 887	54 887	
Charges constatées d'avance		44 809	44 809	
TOTAL		12 269 583	12 140 321	129 262

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine		250 000	250 000		
Emprunts et dettes financières divers		127 487	127 487		
Fournisseurs et comptes rattachés		1 260 264	1 254 532	5 732	
Personnel et comptes rattachés		79 611	79 611		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		84 041	84 041		
Etat : impôts sur les bénéfices					
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		298 204	298 204		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		8 954	8 954		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		44 836	44 836		
Groupe et associés		1 057	1 057		
Autres dettes		91 358	91 358		
Produits constatés d'avance		358 663	358 663		
TOTAL		2 604 476	2 598 743	5 732	

Les créances à 1 an au plus comprennent des prêts envers la société OH pour un montant de 52 800 k€ qui ont été dépréciés à 100% au cours de l'exercice 2020.

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 33 820 k€ et les comptes courants des actionnaires pour 93 665 k€.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Note 9 : Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est la suivante :

en k euros	31/12/2020	31/12/2019
Clients privés France	90 920	217 083
Clients étatiques	2 248 110	2 530 523
Total clients France	2 339 030	2 747 606
Clients Export	951 815	892 782
SOFRANTEM / DCNI	307	(166)
Total clients Export	952 122	892 616
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 291 152	3 640 222

6.2 Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

DOTATIONS ET REPRISES	en k euros	31/12/2020	31/12/2019
Reprises de provisions et dépréciations		209 463	86 831
Dotations aux amortissements		100 631	94 261
Dotations aux provisions et dépréciations		160 229	170 135

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

6.3 Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 87 616 k€ à fin décembre 2020.

6.4 Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement des coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé en charges externes pour 150 124 k€.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Cadres (Niveau 1)	7 007	6 593	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	3 403	2 971	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	2 251	2 089	2 022	2 270
TOTAUX	12 661	11 653	2 022	2 270

6.5 Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier de (85 978) k€ s'analyse de la façon suivante :

Les produits financiers, soit 61 006 k€ sont principalement :

- les revenus des titres de participation pour 7 474 k€
- les reprises sur dépréciations des créances rattachées à des participations pour 30 000 k€
- les gains de change pour 7 215 k€
- les intérêts sur certificats de dépôts pour 6 279 k€
- les revenus des prêts pour 4 449 k€
- les reprises sur dépréciations des intérêts courus pour 2 309 k€
- les intérêts moratoires clients pour 1 527 k€
- les reprises sur dépréciations sur immobilisations financières pour 1 083 k€

Les charges financières de 146 984 k€ sont principalement :

- les pertes sur créances rattachées à des participations pour 30 000 k€
- les provisions pour dépréciations des créances rattachées à des participations pour 2 309 k€
- les dépréciations des titres de participation pour 72 692 k€
- les pertes de change pour 9 256 k€
- les dépréciations des intérêts courus pour 4 449 k€
- les provisions pour risques filiales pour 26 600 k€. Elles concernent notamment notre filiale Naval Energies pour 15 600 k€ et notre filiale BDNC pour 9 700 k€.

6.6 Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de (2 903) k€ s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		9		(9)
Indemnité transactionnelle		1 500		(1 500)
Retour à meilleure fortune Kership			1 126	1 126
Plan d'adaptation de l'Emploi		2 763	2 763	0
Amortissements dérogatoires		3 971	1 840	(2 131)
Immobilisations cédées		2 432	1 212	(1 220)
Cession des titres Principia		1 053	3 743	2 690
Dépréciation des immobilisations		2 495	508	(1 987)
Divers		17	145	128
RESULTAT EXCEPTIONNEL		14 240	11 337	(2 903)

6.7 Note 15 : Impôt sur les bénéfices**6.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité**

REPARTITION	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant		(82 684)		(82 684)
Résultat exceptionnel		(2 903)		(2 903)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(737)		(737)
Crédit impôt recherche et autres crédits			(30 710)	30 710
Crédit impôt recherche et autres crédits antérieurs			91	(91)
Solde IS années antérieures			186	(186)
Résultats et impôts dus à l'étranger			562	(562)
Incidence intégration fiscale			(192)	192
RESULTAT COMPTABLE		(86 325)	(30 064)	(56 261)

Depuis le 1er janvier 2004, la société Naval Group est tête du groupe fiscal intégré, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Par convention, l'incidence de cette intégration est neutre sur les résultats des autres sociétés intégrées : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Il n'y a pas de restitution des économies d'impôts aux filiales en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale ainsi qu'en cas de report en arrière du déficit d'ensemble.

6.7.2 Situation fiscale différée nette

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

RUBRIQUES	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions règlementées :		
Amortissements dérogatoires		11 892
Subventions d'investissement		
Autres à imposer ultérieurement		227
TOTAL ACCROISSEMENTS		12 119
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)		
Participation – Intéressement des salariés		
Autres		1 667
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison et déficit)		182 210
TOTAL ALLEGEMENTS		183 877
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		171 758

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Événement postérieur à la clôture

En date du 4 février 2021, Le Conseil d'Administration de Naval Group, actionnaire unique de Naval Energies, après étude et analyse, a pris la décision de lancer un processus visant une cessation des activités de Naval Energies incluant la recherche d'un repreneur pour tout ou partie des activités.

7.2 Engagements hors bilan

7.2.1 Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, Naval Group donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures. Il s'agit essentiellement de garanties de marché.

Montants en k euros	Echéances postérieures au 31 décembre 2020			
	Total	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de bonne fin / exécution ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)}	359 287	123 013	180 105	56 169
Garanties de dispenses de garanties ⁽⁹⁾	7 522	7 522	-	-
Autres engagements donnés ^{(10) (11)}	93 676	10 787	80 310	2 579
Total Engagements donnés	460 485	141 322	260 415	58 748
Engagements reçus				
Garanties de bonne fin / exécution	60 764	16 861	43 009	894
Garanties de dispenses de garanties	2 632	2 612	20	-
Autres garanties reçues	31 668	10 100	21 568	-
Total Engagements reçus	95 064	29 573	64 597	894

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu aux Emirats Arabes Unis, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 109,9 millions d'euros.
- (2) Au titre des contrats de logistique et de fourniture d'équipements à la marine indienne, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 16,5 millions d'euros.
- (3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group au Brésil, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 119,0 millions d'euros ont été émises.

- (4) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par la société Itaguaí Construções Navais SA (ci-après la « Société ICN »), Naval Group, en sa qualité d'actionnaire de la Société ICN, doit faire émettre par ses banques en faveur du client de la société ICN les garanties bancaires de bonne exécution sollicitées par ce dernier, à hauteur de 41 % des engagements souscrits par la Société ICN aux termes des contrats précités. Au 31 décembre 2020, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 11,8 millions d'euros.
- (5) En complément de la garantie de l'État accordé à Sofrantom sur le contrat principal Pakistan et dans le cadre de la signature de l'avenant n°20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anaérobiques n°2 et n°3, la société Naval Group a été amenée à garantir Sofrantom à hauteur de 2,6 millions d'euros.
- (6) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec l'Egypte, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 48,5 millions d'euros.
- (7) Dans le cadre de contrats de vente de services conclus avec l'Egypte, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 15,6 millions d'euros.
- (8) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec la Belgique, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client une garantie de bonne exécution pour un montant de 7,5 millions d'euros.
- (9) Afin de libérer les fonds bloqués au titre de la retenue de garantie sur certains contrats avec la Marine Française des garanties de dispense de retenue de garantie à hauteur de 7,4 millions d'euros ont été émises.
- (10) Dans le cadre de l'opération ORS relative à l'actionnariat salarié, Naval Group a fait émettre par ses banques une garantie financière de 28 millions d'euros en faveur de la société de gestion en charge de la gestion du FCP.
- (11) Dans le cadre de la loi de 1975 relative à la sous-traitance, Naval Group a émis des garanties de paiement au bénéfice des sous-traitants à hauteur de 51,6 millions d'euros.

7.2.2 Engagements au titre des COT/AOT et des locations immobilières

Les redevances de COT (Conventions d'Occupation Temporaire) et d'AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2020 des COT/AOT et des locations immobilières est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2020			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Redevances COT/AOT	29 809	4 101	6 444	19 264
Locations immobilières	51 825	17 552	25 313	8 960
Totaux	81 634	21 653	31 757	28 224

7.2.3 Engagements au titre des locations mobilières

L'échéancier au 31 décembre 2020 relatif aux redevances de location et options de rachat sur les locations est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2020			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Installations générales	3 100	1 912	1 188	-
Matériel de transport	256	110	146	-
Matériels informatiques	2 739	2 739		-
Matériel et équipement	564	397	167	
Totaux	6 659	5 158	1 501	

7.2.4 Autres engagements

Engagements donnés

- Au 31 décembre 2020, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 79,5 millions d'euros (162,6 millions d'euros au 31 décembre 2019).
- Naval Group s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros.
- Dans le cadre du partenariat avec le Commonwealth of Australia (CoA) pour le programme Australia Future Submarine, Naval Group pourra être amené à garantir les obligations de sa filiale si celle-ci devait contractualiser seule et directement avec la CoA une partie du programme.

Engagements reçus

- Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

7.3 Instruments financiers

Naval Group utilise des contrats de change à terme pour réduire ses risques de change.

Montants en k euros	31/12/2020
Contrats à terme	
Dollar américain (USD)	22 200
Livre sterling (GBP)	
Real brésilien (BRL)	
Ringgit malaisien (MYR)	
Contrats de vente à terme	
Dollar américain (USD) (2)	
Livre sterling (GBP)	
Option d'achat	
Livre sterling (GBP)	4 000
Option « tunnel »	
Real brésilien	

7.4 Litiges

Néant.

mazars

61, rue Henri Regnault La Défense
92075 Paris La Défense cedex



Tour First - TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Naval Group

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Naval Group

Société anonyme au capital de 563 000 000 €

Siège Social : 40 – 42 rue du docteur Finlay, 75732 Paris Cedex 15

RCS Paris B 441 133 808

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Naval Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Naval Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note 2.2.3 « Principes, règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe précise que les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des filiales et participations concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces filiales ou participations sous le contrôle de la direction générale et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe aux comptes annuels.
- La note 2.4 « Principes, règles et méthodes comptables – Traitement des opérations à long terme » de l'annexe précise que Naval Group comptabilise le chiffre d'affaires et la marge de certains projets selon la méthode de l'avancement par les coûts. Cette méthode implique l'utilisation par la direction d'estimations, notamment dans la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations affectent le montant du résultat ainsi que le montant des actifs et des passifs du bilan.

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des processus mis en place par Naval Group dans ce domaine ainsi que leur évolution en raison du passage à l'avancement par les coûts et à apprécier les données et les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, sur la base des informations disponibles lors de l'arrêté des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 2 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

ERNST & YOUNG AUDIT

Michel Barbet Massin

Nour-Eddine Zanouda

I. BILAN AU 31/12/2020

A. BILAN ACTIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		note 1				
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires			239 242	186 114	53 129	68 917
Fonds commercial			474 067	237 383	236 684	243 298
Immobilisations en-cours			17 442		17 442	9 127
Avances et acomptes			438		438	273
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		note 1				
Terrains et aménagements			53 280	18 013	35 267	36 274
Constructions			500 398	258 657	241 741	244 011
Installations techniques, mat. et outillage indust			371 953	264 188	107 766	99 560
Autres immobilisations corporelles			324 487	205 478	119 009	100 836
Immobilisations en cours			94 456		94 456	74 686
Avances et acomptes			2 166		2 166	2 981
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations par mise en équivalence						
Autres participations		note 2	493 541	326 242	167 299	192 426
Créances rattachées à des participations			109 415	66 596	42 819	69 276
Autres titres immobilisés			12 392	1 491	10 901	13 192
Prêts						
Autres immobilisations financières		note 8	1 204		1 204	1 165
ACTIF IMMOBILISE			2 694 482	1 564 162	1 130 320	1 156 023
STOCKS ET EN-COURS		note 3				
Matières premières, approvisionnements			416 147	40 124	376 024	371 768
En-cours de production de biens			35 332	1 406	33 926	27 006
En-cours de production de services			1 681		1 681	517
Produits intermédiaires et finis			25		25	29
Marchandises						
Avances, acomptes versés sur commandes			1 132 881	2 581	1 130 300	1 022 711
CREANCES						
Créances clients et comptes rattachés		notes 4 – 8	11 686 273	6 130	11 680 144	10 849 969
Autres créances		note 8	427 880	36 960	390 921	205 951
Capital souscrit et appelé, non versé						
DIVERS						
Valeurs mobilières de placement		note 3	1 401 193		1 401 193	1 754 888
Disponibilités			188 760		188 760	406 098
Charges constatées d'avance		note 4	44 809		44 809	36 797
ACTIF CIRCULANT			15 334 983	87 200	15 247 783	14 675 736
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif			358		358	354
TOTAL GENERAL			18 029 822	1 651 362	16 378 461	15 832 114

B. BILAN PASSIF

RUBRIQUES	en k euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (dont versé : 563 000)		note 5	563 000	563 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			18 444	18 444
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)				
Réserve légale			56 300	56 300
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		note 5	235 012	184 351
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			(56 261)	145 245
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées			45 900	43 769
CAPITAUX PROPRES			862 395	1 011 109
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			4 261	1 985
AUTRES FONDS PROPRES			4 261	1 985
Provisions pour risques		note 6	584 494	652 913
Provisions pour charges		note 6	164 618	184 857
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			749 112	837 771
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			250 000	
Emprunts et dettes financières divers		note 8	127 487	25 417
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			12 157 730	11 767 728
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		notes 7 – 8	1 260 264	1 174 308
Dettes fiscales et sociales		note 7	470 810	492 184
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			44 836	44 239
Autres dettes			92 416	102 660
Produits constatés d'avance		note 7	358 663	374 100
DETTES			14 762 205	13 980 636
Ecart de conversion passif			487	614
TOTAL GENERAL			16 378 461	15 832 114

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

RUBRIQUES	en k euros	31/12/2020			31/12/2019
		France	Exportation	Notes	
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens	1 142 136	578 566		1 720 702	1 945 126
Production vendue de services	1 181 827	388 623		1 570 450	1 695 096
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 323 963	967 189	note 9	3 291 152	3 640 222
Production stockée				8 574	6 123
Production immobilisée				8 959	11 674
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Subventions d'exploitation				6 106	3 784
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			note 10	209 463	86 831
Autres produits				44 776	57 699
PRODUITS D'EXPLOITATION				3 569 030	3 806 332
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements				329 725	280 830
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				(761)	28 969
Autres achats et charges externes			note 11	1 842 436	1 878 239
Impôts, taxes et versements assimilés				70 599	71 693
Salaires et traitements			note 12	719 118	704 152
Charges sociales				326 116	308 659
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			note 1	100 631	94 261
Sur immobilisations : dotations aux provisions			notes 1 - 10	468	468
Sur actif circulant : dotations aux provisions			note 10	39 720	19 627
Pour risques et charges : dotations aux provisions			note 10	120 041	150 040
Autres charges				17 645	7 828
CHARGES D'EXPLOITATION				3 565 737	3 544 766
RESULTAT D'EXPLOITATION				3 293	261 566
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
OPERATIONS EN COMMUN				0	0
Produits financiers de participations				7 474	16 990
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				4 449	4 357
Autres intérêts et produits assimilés				8 124	9 244
Reprises sur provisions et transferts de charges				33 745	7 135
Différences positives de change				7 215	3 179
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					102
PRODUITS FINANCIERS				61 006	41 007
Dotations financières aux amortissements et provisions				106 586	47 319
Intérêts et charges assimilées				31 141	1 455
Différences négatives de change				9 257	4 350
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					259
CHARGES FINANCIERES				146 984	53 383
RESULTAT FINANCIER			note 13	(85 978)	(12 376)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				(82 684)	249 190
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				9	1 920
Produits exceptionnels sur opérations en capital				6 081	674
Reprises sur provisions et transferts de charges				5 247	17 178
PRODUITS EXCEPTIONNELS				11 337	19 771
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				4 289	2 752
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				3 485	18 722
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				6 466	8 023
CHARGES EXCEPTIONNELLES				14 240	29 498
RESULTAT EXCEPTIONNEL			note 14	(2 903)	(9 727)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				737	27 798
Impôts sur les bénéfices			note 15	(30 064)	66 421
TOTAL DES PRODUITS				3 641 373	3 867 110
TOTAL DES CHARGES				3 697 634	3 721 866
BENEFICE OU PERTE				(56 261)	145 245

Le total du bilan avant répartition est de 16 378 461 k euros.

Le total des produits du compte de résultat est de 3 641 373 k euros et ce dernier dégage une perte de (56 261) k euros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2020.

III. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Examen des comptes et faits significatifs de la période

Les présents comptes sociaux de Naval Group, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 02 Mars 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale qui se tiendra le même mois.

L'exercice 2020 a été principalement marqué par la crise sanitaire Covid-19 ainsi que par les événements majeurs suivants :

- Plus de trois milliards de prises de commandes
- Un chiffre d'affaires de l'ordre de 3.3 Mds impacté notamment par la crise sanitaire
- Des réussites opérationnelles avec notamment la livraison du Suffren à Toulon, la mise à flot de la FREMM Lorraine à Lorient.
- Naval Group a racheté les parts minoritaires de Naval Energies en date du 3 décembre et détient 100% de l'entité (ces titres ont été intégralement dépréciés au 31 décembre 2020).

1.2 Impact de l'épidémie de COVID-19 sur l'activité et le résultat de l'exercice 2020

L'environnement de l'année 2020 a été profondément modifié par la pandémie du Covid-19. Face à la crise sanitaire actuelle, il a été mis en place une organisation du travail spécifique qui veille au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité renforcées durant cette période. Depuis le mois de mars, la société a engagé des actions visant à limiter les impacts défavorables de la crise COVID-19.

Ainsi, l'impact global sur le chiffre d'affaires et les surcoûts liés à cette crise ont été en partie compensés par des économies (dépenses internes, frais de déplacements), mais impactent négativement le résultat opérationnel courant de l'exercice 2020.

Par ailleurs, la société n'a pas identifié de risque de défaillance majeure parmi ses clients et à ce titre, n'a pas comptabilisé de dépréciations complémentaires significatives pour pertes attendues sur ses créances. De plus, la COVID-19 n'a entraîné aucune modification ou renégociation substantielle qui aurait pu avoir des effets significatifs sur les comptes sociaux.

Les tests de dépréciation ont fait l'objet d'une attention particulière et ont été réalisés dans le contexte de la crise sanitaire. Aucune perte de valeur n'a été constatée à ce titre dans les comptes. De plus, la société n'a pas eu recours aux dispositifs de financement garantis accordés par certains Etats.

Naval Group a procédé à l'évaluation, sur les programmes concernés, des coûts encourus et jugés non efficaces en raison des contraintes de confinement. Ces coûts ont essentiellement concerné les heures de management de projet des programmes ralentis au plan industriel.

Ces coûts ont été identifiés sur la base des personnes concernées et des périodes d'arrêt de leur programme. Ces coûts ont également été comparés à la différence entre l'avancement physique et l'avancement financier de chaque projet par projet.

Ces coûts ne participant pas à l'avancement physique des projets, ils ont été retraités des coûts encourus des programmes, sans impact sur les données à terminaison.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la société Naval Group ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général faisant l'objet du règlement comptable ANC n° 2016-07 et à la réglementation française en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes qui ont présidé à la présentation des comptes ont conduit, comme pour l'exercice précédent, à comptabiliser les charges du personnel mis à disposition (ouvriers d'Etat) parmi les autres achats et charges externes. Elles ne sont donc pas comprises dans la masse salariale.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement autofinancées sont normalement enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été encourues. Les frais de développement spécifiques sont supportés par les programmes vendus aux clients.

2.2 Immobilisations

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et comprennent notamment les fonds de commerce, les brevets, les marques ainsi que les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques et des malis techniques de fusion, sont amorties selon le mode linéaire sur des durées de :

- Fonds de commerce : 20 ans
- Brevets : 5 à 14 ans.
- Logiciels : 3 et 5 ans.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-06, les changements concernant l'évaluation des actifs corporels, incorporels et des fonds commerciaux postérieurement à leur date d'entrée et le mali technique de fusion ont été appliqués (cf paragraphes ci-dessous).

- Fonds de commerce :
Les fonds de commerce acquis par la société figurent en immobilisations incorporelles ; ils ont une durée de vie non limitée. Il est pratiqué une dépréciation s'il apparaît que la valeur de ces fonds de commerce telle qu'elle est inscrite au bilan est supérieure à leur valeur recouvrable, telle que définie ci-avant. Les fonds de commerce doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, même sans indice de perte de valeur.
En cas d'indice de perte de valeur lors d'une clôture semestrielle ou annuelle, un test de dépréciation doit être réalisé.

- Mali technique :
L'analyse des malis techniques a conduit à une affectation en totalité aux fonds commerciaux auxquels ils étaient rattachés.
Une fois l'affectation réalisée, le mali est amorti ou déprécié selon les mêmes règles que celles applicables aux actifs sous-jacents. L'amortissement est comptabilisé prospectivement, sur la durée résiduelle d'amortissement des actifs sous-jacents.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production pour celles qui sont produites par l'entreprise pour elle-même.

- Immobilisations décomposées :
Un seuil de 500 k€ par ensemble d'immobilisation et de 100 k€ par composant est retenu pour décomposer les immeubles et les matériels industriels.
- Amortissements :
Le mode d'amortissement retenu est linéaire. Naval Group pratique également un amortissement dérogatoire pour certaines immobilisations.
- Durée d'amortissement et révision de cette durée :
La durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation réelle de l'immobilisation et de ses composants. Cette durée est révisée annuellement lors de l'établissement du plan à moyen terme.

La durée d'amortissement est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Durée comptable d'amortissement	Durée d'usage
Constructions sur sol propre	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions sur sol d'autrui	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 50 ans	20 - 25 ans
Constructions installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	20 - 25 ans
Installations techniques, matériel industriel	Durée réelle d'utilisation	10 - 25 ans
Outillage	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	Durée réelle d'utilisation avec une durée maximum de 25 ans	10 - 20 ans
Matériel de transport	Durée réelle d'utilisation	5 - 10 ans
Matériel de bureau, informatique, mobilier	Durée réelle d'utilisation	3 - 10 ans

- Dépréciation des actifs immobilisés :
Une dépréciation est comptabilisée à l'issue d'un test de dépréciation. Ce test de dépréciation est réalisé lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices retenus sont d'ordre externe comme des événements ou modifications d'environnement de marché ayant un effet négatif sur l'entité, qui sont intervenus au cours de l'exercice ou qui surviendront dans un proche avenir ou d'ordre interne comme l'obsolescence ou des changements importants dans le mode d'utilisation du bien.

2.2.3. Immobilisations financières

Elles comprennent des titres de filiales et participations, des créances sur participations, des prêts et des dépôts et cautionnements.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire de ces titres est comparée au coût d'entrée et donne lieu, le cas échéant, à la comptabilisation d'une dépréciation. Cette valeur d'inventaire ou d'utilité est calculée à partir de critères objectifs (capitaux propres, rentabilité...), d'éléments prévisionnels (perspective de rentabilité, de réalisation...) voire d'éléments subjectifs (utilité pour l'entreprise...).

2.3 Evaluation des stocks magasins

2.3.1. Stocks magasins non affectés aux programmes

Les stocks magasins non affectés aux programmes sont valorisés en totalité selon la méthode du coût d'achat unitaire moyen pondéré (CUMP).

Les dépréciations des stocks sont composées de :

- une dépréciation pour obsolescence lorsque la consommation a été nulle depuis au moins deux ans. Un taux progressif de dépréciation est appliqué en fonction de la durée d'absence de consommation.
- une dépréciation pour rotation lente lorsque la quantité en stock est supérieure à la quantité consommée sur les 24 derniers mois.

2.3.2 Stocks magasins affectés aux programmes

Les stocks magasins affectés aux programmes sont comptabilisés à leur valeur d'entrée et sont considérés dans les coûts à terminaison des programmes.

2.4 Traitement des opérations à long terme

2.4.1 Chiffre d'affaires et marge

A compter de 2018, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires pour le Groupe ont été adaptés et sont désormais les suivants :

Segmentation des contrats en obligations de performance (OP)

Un contrat peut inclure plusieurs promesses de transférer des biens et services à un client. Si, selon les pratiques comptables historiques de Naval Group, un ensemble de biens et de services promis en vertu d'un contrat était généralement regroupé sous une seule affaire comptable, il arrive en fait qu'un contrat puisse être fractionné en plusieurs OP.

Lorsque ces biens et services sont considérés comme distincts au sein d'un même contrat, ils sont alors traités comme différentes OP devant être comptabilisées séparément :

- Chaque OP supporte sa propre part de CA, de coûts et sa propre marge, et
- La méthode de reconnaissance du CA (et des coûts correspondants) est déterminée et enregistrée séparément pour chaque OP.

Affectation du prix de transaction aux OP du contrat

L'objectif de cette affectation est d'apprécier le montant de la contrepartie de Naval Group en échange du transfert des biens ou des services promis à chaque OP. Cette étape n'est donc applicable / pertinente que lorsque le contrat comprend plusieurs OP.

Dans la plupart des cas, lorsque le prix de vente est ventilé en plusieurs lots dans le contrat qui correspondent ou peuvent se rapporter aux OP, Naval Group s'attend à ce que les équipes chargées du projet affectent le prix de transaction contractuel à chaque OP.

Lorsqu'il n'est pas possible de ventiler le prix ou que des indications objectives montrent que la ventilation ne représente pas fidèlement l'affectation du prix de vente aux OP du contrat, la ventilation du prix de transaction est basée sur les prix de vente individuels.

Les éléments variables inclus dans le prix de vente du contrat ne sont pris en compte que s'il est hautement probable que la levée ultérieure des incertitudes entourant l'élément variable ne conduira pas à une réduction significative du chiffre d'affaires anticipé ou déjà reconnu.

Les pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution d'une obligation de prestation sont comptabilisées dans les charges de l'exercice.

Les avenants contractuels négociés avec des clients ne sont inclus dans le prix de vente que lorsqu'ils deviennent juridiquement exécutoires.

Reconnaissance du Chiffre d'Affaires (CA)

Le CA est reconnu à mesure que chaque OP associée est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service promis. Le contrôle par le client inclut la capacité à empêcher d'autres entités de décider de l'utilisation de l'actif et d'en tirer des avantages.

Le transfert du contrôle des biens au client est progressif, le chiffre d'affaires correspondant étant alors reconnu à l'avancement, lorsqu'il peut être démontré que :

- Le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et,
- Le groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondants aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de Naval Group

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de maintenance, généralement dans le cas des contrats de MCO.

Le client reste propriétaire de l'actif sur lequel Naval Group réalise des opérations de rénovation, notamment dans le cas de certains contrats de la Division Service de Naval Group.

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est également reconnu à l'avancement par les coûts, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus par Naval Group.

Pour quelques contrats non significatifs qui ne sont pas traités selon la méthode à l'avancement, c'est la méthode de l'achèvement qui est appliquée. La méthode de l'achèvement consiste à ne comptabiliser le chiffre d'affaires et la marge du contrat qu'au terme de l'opération prévue au contrat.

La notion d'achèvement retenue pour l'arrêté des comptes est celle de l'achèvement technique des programmes.

Méthode de mesure de l'avancement

La méthode d'avancement retenue par le Groupe est généralement la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date, rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Reconnaissance de la marge

Les frais d'offres sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, au sein de la ligne «frais commerciaux ». Ils sont donc exclus de la marge du contrat.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue (voir § 2.4.3).

Carnet de commandes

Seuls les contrats fermes, notifiés par le client et en vigueur rentrent dans le carnet de commandes de Naval Group. Les tranches conditionnelles, options et avenants à forte probabilité ne font pas partie du carnet de commandes tant qu'ils ne sont pas notifiés.

Le carnet de commandes est également constitué des révisions de prix client.

2.4.2 En cours de production et provisions sur programmes

Les travaux en cours sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct des matières premières, de la main-d'œuvre de production et des achats de sous-traitance consommés dans le cycle de production, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat. Ils ne concernent que les contrats pour lesquels la méthode de reconnaissance du CA est à l'achèvement de la prestation.

En effet, les travaux en-cours inscrits au bilan par l'application de la méthode des jalons techniques vont à l'encontre du principe de transfert du contrôle en continu (à l'avancement). En effet, la satisfaction du critère « d'avancement » signifie que l'entité doit reconnaître le CA continuellement, au fur et à mesure que l'entité démontre que :

- Les travaux réalisés à date sont transférés au client qui, simultanément, les consomme ou en prend le contrôle, ou
- Les travaux réalisés à date lui donnent à chaque fois un droit exécutoire à être payé (la contrepartie pour les travaux réalisés est due même en cas de résiliation pour convenance) et le produit fini n'a pas d'usage alternatif.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charges de l'exercice.

La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits. Ceci conduit la société à comptabiliser un niveau de provisions permettant de couvrir ces risques et dont le montant est régulièrement révisé en fonction de l'appréhension des facteurs de risques. De plus, à l'aide de méthodes statistiques, la société est amenée à déterminer l'impact de l'évolution future des indices de révision de prix sur la marge brute à terminaison de ses programmes. Elle ne tient alors compte que des impacts défavorables liés aux évolutions des indices sur la marge brute à terminaison des programmes.

Les provisions pour pénalités, garanties et litiges sont constatées dans les comptes de provisions pour risques et charges en appliquant le pourcentage d'avancement aux montants à terminaison de ces provisions.

Les autres risques (risques techniques, risque de performance, risques pour insuffisance de révision de prix) sont intégrés dans les coûts à venir des contrats.

2.4.3 Traitement des pertes à terminaison

Dès que l'estimation du coût à terminaison fait apparaître une perte globale pour le contrat (coût à terminaison supérieur au chiffre d'affaires à terminaison), il convient de constituer immédiatement une provision pour perte à terminaison (PAT), destinée à affranchir la performance des exercices à venir du résultat négatif du contrat.

2.5 Evaluation des créances clients – règles de dépréciation

Une estimation des risques sur encaissements basée sur des renseignements commerciaux est mise en œuvre afin de déterminer client par client une éventuelle dépréciation des créances non encore réglées à la clôture.

Lors du traité des apports, une créance a été comptabilisée à hauteur des produits financiers acquis auprès de SOFRANTEM. Compte tenu de l'incertitude relative à la perception future de ces produits, les intérêts financiers courus depuis le traité d'apport sont comptabilisés uniquement à leur encaissement.

2.6 Opérations en devises

Les opérations en devises ont donné lieu aux écritures de régularisation selon les règles en vigueur (conversion au taux de clôture pour les créances et dettes ainsi que les comptes bancaires en devises).

2.7 Valeurs mobilières de placement

Pour les OPCVM, les règles d'évaluation suivantes s'appliquent :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

2.8 Provisions pour engagements sociaux

2.8.1 Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière

Les engagements envers le personnel en matière d'indemnités de fin de carrière, correspondant à des avantages postérieurs à l'emploi, sont provisionnés en totalité, nets des actifs financiers du régime destiné à couvrir ces engagements.

Conformément à la recommandation ANC 2013 R-02, les engagements de Naval Group sont déterminés selon une méthode actuarielle, appliquée à l'ensemble de la population sous statut privé (hors personnel détaché).

Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ; leur évaluation intègre l'ancienneté des salariés, leur niveau de salaire et leur progression de carrière ;
- les âges de départ à la retraite, déterminés en fonction de l'âge probable d'entrée dans la vie active par collègue de salariés ainsi que de l'allongement progressif de la durée d'assurance au régime général de la sécurité sociale ;
- l'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de mortalité TGH-TGF et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique du comportement des salariés.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués au prorata de l'ancienneté en fin d'exercice ;
- ils sont actualisés ;
- ils sont déterminés en fonction des indemnités prévues par la convention collective de la métallurgie depuis 2013, cette convention étant devenue plus avantageuse que l'accord d'entreprise utilisé jusqu'en 2012.

Les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des engagements et la valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice (dite « méthode du corridor »), sont reconnus sur la durée résiduelle moyenne probable d'activité.

L'engagement est couvert en partie par des actifs financiers souscrits auprès d'une compagnie d'assurance.

2.8.2 Les autres engagements envers le personnel

Les autres engagements envers le personnel, correspondant à des avantages à long terme, sont couverts par les provisions suivantes :

- **Médailles du travail**

Les avantages « médailles du travail » portent sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans, 40 ans), versées en fonction du nombre d'années d'activité, tous employeurs confondus. Pour le personnel de Naval Group, elles sont attribuées aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté au sein de Naval Group conformément à l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 complété des avenants relatifs aux personnels des sociétés absorbées au 30 septembre 2009 et sont provisionnées en totalité. Conformément à la recommandation du CNC du 1er avril 2003 (2003-R.01), les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées, et correspondent à la valeur actuelle probable des indemnités à verser lorsque le salarié a atteint les différents niveaux d'ancienneté, un prorata à l'ancienneté est appliqué. Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année. La totalité de l'engagement est provisionné.

- **Rentes viagères**

Conformément au décret n°2002-832 du 3 mai 2002 relatif à la situation des personnels de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale prévue à l'article 78 de la loi de Finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), et plus précisément dans son titre V, les rentes d'accident du travail versées aux ouvriers de l'État mis à la disposition de l'entreprise nationale, résultant des accidents du travail ou de maladies professionnelles survenus à l'occasion ou par le fait du service rendu pendant la durée de la mise à la disposition de l'entreprise nationale, sont versées par l'État et remboursées par l'entreprise nationale jusqu'à extinction de la dette.

À ce titre, toute rente ou maladie professionnelle égale ou supérieure à un taux d'incapacité permanente de 10 %, notifiée et versée par la sous-direction des pensions de la Rochelle (caisse de Sécurité sociale des agents de l'État en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles) sont des rentes viagères qui sont donc provisionnées pour répondre à l'engagement du Groupe. Le calcul de ces rentes est soumis au code de la Sécurité sociale.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

- **CET séniors**

L'article 5.14.3 de l'accord d'entreprise du 11 mai 2004 prévoit les conditions dans lesquelles le CET séniors, mis en place par l'avenant n°4 du 17 décembre 2009, peut être utilisé.

Le CET séniors a été mis en place afin de répondre à l'engagement pris dans le cadre de l'accord GPEC du 23 juin 2009 de prévoir une possibilité d'aménager le temps de travail des personnels en fin de carrière au cours des 2 dernières années précédant la liquidation de leur retraite à temps plein.

Chaque salarié peut déposer 10 jours de congés sur ce dispositif par an avec un maximum de 130 jours au total.

Les jours épargnés dans le CET séniors doivent donc être utilisés au cours de ces 2 dernières années.

Un abondement spécifique, à hauteur de 70% des droits épargnés, est prévu si le salarié ne bénéficie pas de l'accord GPEC. Il naît le 1^{er} jour de l'utilisation du CET séniors.

Les calculs sont effectués une fois par an en fin d'année selon la méthode de la valeur actuelle probable des prestations futures.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Afin d'apporter un éclairage sur les comptes, des notes sur le bilan et le compte de résultat sont présentées ainsi que des tableaux détaillant certains postes du bilan et du compte de résultat.

- Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles
- Note 2 : Immobilisations financières
- Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement
- Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance
- Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres
- Note 6 : Provisions
- Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance
- Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes
- Note 9 : Chiffre d'affaires
- Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation
- Note 11 : Autres charges
- Note 12 : Charges de personnel et effectifs
- Note 13 : Résultat financier
- Note 14 : Résultat exceptionnel
- Note 15 : Impôt sur les bénéfices

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles (y compris immobilisations en cours) : 2 077 930 k€ en valeur brute

Les opérations principales ayant un impact dans la valorisation des immobilisations sont les suivantes:

- Mise en service des projets Acquisitions serveurs et stations PC (DDSI)
- Mise en service du bâtiment MCO Barr sur le site de Toulon
- Il n'y a pas eu d'inventaires physiques réalisés en 2020

4.1.2 Amortissements et dépréciations : (1 169 833) k€

Les analyses menées en fonction de l'activité à venir n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur significatif sur les immobilisations corporelles.

Par conséquent, il n'a pas été effectué de test de dépréciations, conformément au § II « principes, règles et méthodes comptables » au point c « Immobilisations corporelles - dépréciation des actifs immobilisés ».

Les immobilisations incorporelles comportent principalement :

- des fonds de commerce de 474 066 k€ dont un de 52 747 k€ suite à l'absorption de la société TNF en 2013. Les fonds de commerce amortis le sont sur 20 ans. Les amortissements cumulés au 31 décembre 2020 sont de 166 562 k€.
Ces fonds de commerce ont fait l'objet d'une dépréciation de 468 k€ en 2020 et la provision pour dépréciation cumulée est de 70 821 k€ au 31 décembre 2020.

4.1.3 Variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS en k euros	Début d'exercice	Acquisitions , créations, virements	Virements de poste à poste	Cessions, mise HS ou mise en équivalence	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	715 700	19 223	3 616	118	731 188
Immobilisations incorporelles	715 700	19 223	3 616	118	731 188
Terrains	52 718	1 228		666	53 280
Constructions sur sol propre	232 762	4 990		1 250	236 502
Constructions sur sol d'autrui	28 975	282		592	28 664
Constructions installations générales, agencements et aménagements	216 756	19 196		720	235 232
Installations techniques, matériel et outillage industriel	346 862	29 379		4 287	371 953
Installations générales, agencements et aménagements divers	163 556	22 611		1 896	184 272
Matériel de transport	3 282	520		17	3 786
Matériel de bureau et informatique, mobilier	118 863	20 754		3 188	136 429
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	74 686	64 679	44 781	128	94 456
Avances et acomptes	2 981	2 166	2 981		2 166
Immobilisations corporelles	1 241 442	165 806	47 763	12 744	1 346 741
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	578 481	59 822		35 347	602 956
Autres titres immobilisés	14 369			1 978	12 392
Prêts et autres immobilisations financières	1 165	152		113	1 204
Immobilisations financières	594 016	59 974		37 438	616 552
TOTAL GENERAL	2 551 158	245 003	51 379	50 300	2 694 482

4.1.4 Variation des amortissements des immobilisations

AMORTISSEMENTS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	323 733	29 062	118	352 676
Immobilisations incorporelles	323 733	29 062	118	352 676
Terrains	16 444	1 914	345	18 013
Constructions sur sol propre	91 569	7 836	412	98 994
Constructions sur sol d'autrui	16 932	1 810	411	18 331
Constructions installations générales, agencements et aménagements	124 184	14 275	671	137 788
Installations techniques, matériel et outillage industriels	244 161	21 267	4 155	261 272
Installations générales, agencements et aménagements divers	100 146	10 030	1 121	109 056
Matériel de transport	2 640	224	9	2 856
Matériel de bureau et informatique, mobilier	81 999	14 680	3 188	93 492
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	678 075	72 037	10 312	739 800
TOTAL GENERAL	1 001 808	101 098	10 430	1 092 476

Les amortissements sont calculés linéairement et sont inclus dans le poste dotations aux amortissements des charges d'exploitation pour les immobilisations non provisionnées (100 631 k€) et en charges exceptionnelles (467 k€) pour les immobilisations faisant l'objet d'une dépréciation.

4.1.5 Variation des dépréciations sur immobilisations

DEPRECIATIONS en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	70 353	468		70 821
Immobilisations incorporelles	70 353	468		70 821
Terrains				
Bâtiments	383	169	15	537
Installations générales	227	79	18	288
Ouvrage d'infrastructures	1 187	1 565	32	2 720
Matériel industriel	3 036	162	338	2 860
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	104	14	63	55
Installations générales, agencements et aménagements divers	78	37	41	74
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Autres matériels de bureau et informatique	2		1	1
Mobilier				
Immobilisations corporelles	5 016	2 028	508	6 536
TOTAL GENERAL	75 369	2 496	508	77 356

Les dotations sur immobilisations incorporelles correspondent aux dépréciations des malis techniques de fusion Armaris et DCN Log.

Les dotations sur les immobilisations corporelles figurent en charges exceptionnelles.

4.2 Note 2 : Immobilisations financières

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
DCN-I	100%	15 672	4 000	77 315	19 670		344	(2 765)	
MOPA 2	100%	70	(18)	104	52		0	(4)	
Sirehna	100%	300	7 667	4 239	4 239		9 668	518	
DES	49%	500	1 481	245	245		75 070	1 050	1 924
Naval Group India	99,99%	63 000 INR	300 806 INR	1 047	1 047		2 925 (*)	327 (*)	
Boustead DNC	40%	10 000 MYR	(130 241) MYR	853	0		36 420 (*)	2 345 (*)	
Itaguaí Construções Navais	41%	1 297 BRL	34 353 BRL	79	79		54 706 (*)	1 570 (*)	819
Naval Group BR	99,99%	7 100 BRL	13 590 BRL	2 391	2 391		655 (*)	429 (*)	
Naval Group FE	100%	2 000 SGD	11 280 SGD	51	51		21 313 (*)	3 194 (*)	(88)
Naval Group Coopération	99,90%	700	631	699	699		0	354	500
Naval Group Participations	100%	1 400	(4 664)	1 400	0		0	(4 610)	
Armaris Quater	100%	37	(15)	37	22		0	(5)	
Armaris Quint	100%	36	(7)	57	24		0	0	
Armaris Sixt	100%	36	(11)	58	25		0	(5)	
Principia	0,01%	0	0	1	1		0	497	
EOS	8,33%			2	2				
Naval Energies	100%	35 965	20 396 (**)	263 758	0		3 879	15 368	
Naval Group Malaysia	99,99%	8 000 MYR	10 771 MYR	1 969	1 969		4 188 (*)	(1 190) (*)	
Kership	45%	5 000	(43)	2 250	2 250		76 779	2 330	
Naval Group Support	100%	64	(25 898)	2 450	0		32 656	(25 848)	
Naval Group Australia	100%	3 000 AUD	13 851 AUD	2 092	2 092		92 516 (*)	4 449 (*)	
Technicatome	20,32%	22 140	228 157	113 404	113 404		400 942	56 014	4 319
Chantiers de l'Atlantique	11,67%	142 902	226 483	13 924	13 924		1 581 000 (**)	51 000 (**)	
Naval Group Projet	100%	15	(4)	15	11				

En k euros	Quote part du capital du dernier exercice clos	Capital du dernier exercice clos	Capitaux propres autres que le capital du dernier exercice clos	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances non encore remboursés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
				brute	nette				
Naval Group Belgium	100%	2 500	(197)	2 500	2 500			(197)	
Naval Group BV	100%			100	100				
Naviris Holding	50%	5 000	(4 600)	2 500	2 500			(4 600)	
Alexandria Naval For Maintenance & Industry (ANMI)	0,001%	1 000		1	1				
Total				493 541	167 298		599 338	46 091	7 474

INR = Roupie Indienne BRL = Réal Brésilien
 MYR = Ringgit Malais SGD = Dollar Singapour

AUD = Dollar Australien

(*) Taux moyen 2019

(**) Données provisoires

- Les titres de Principia ont été cédés en Août 2020.
- En Novembre 2020, Naval Group a racheté la part minoritaire de Naval Energies.
- En Janvier 2020, Naval Group a souscrit pour 2,5 millions d'€ au capital de Naviris Holding (JV avec Fincantieri).

Les informations relatives aux autres titres immobilisés sont retracées dans le tableau suivant :

En k euros	Quote part du capital	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette
Fonds Sécurité Compartiment principal	13,33%	1 555	308
Fonds Financière De Brienne Compartiment 1	6,29%	276	276
Fonds Financière De Brienne Compartiment 2	10,36%	(189)	(189)
Fonds Financière De Brienne Compartiment 3	6,27%	5 000	4 934
Fonds Atalaya	31,70%	750	750
Fonds PSL Innovation Fund	6,59%	5 000	4 822
TOTAL		12 392	10 901

Les informations concernant les entreprises ayant un lien de participation (filiales du groupe Naval Group) sont reprises dans le tableau joint :

En k euros	Entreprises avec lien de participation
ACTIF IMMOBILISE	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	41
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1 093
Participations	493 541
Créances rattachées à des participations	56 653
Prêts	0
ACTIF CIRCULANT	
Stocks	1 821
Avances et acomptes versés sur commandes	222 765
Créances clients et comptes rattachés	198 539
Autres créances	57 323
DETTES	
Emprunts et dettes financières divers	33 820
Avances et acomptes reçus sur commandes	108 656
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 130
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	555
Autres dettes	33 879

PARTIES LIEES

Les parties liées suivantes ont été retenues :

- l'État français et les sociétés sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable (dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales) ;
- le Fonds Commun de Placement d'Entreprise Actions Naval Group ;
- les filiales du Groupe;
- les entités dans lesquelles le Groupe détient un contrôle conjoint ou une influence notable;
- les dirigeants du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles l'État français exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, dont notamment l'ensemble des sociétés du groupe Thales, sont des entités publiques telles que définies au paragraphe 9 de la norme IAS 24 révisée. Conformément au paragraphe 25 de cette même norme, le Groupe ne publie qu'une information globale quant au montant du chiffre d'affaires réalisé avec l'État français et les entités publiques concernées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a réalisé 69 % de son chiffre d'affaires avec l'État français et les entités publiques.

Les transactions réalisées avec des parties liées hors État français et entités publiques ne sont pas significatives.

4.3 Note 3 : Stocks et valeurs mobilières de placement

4.3.1 Stocks

STOCKS (hors valeur ajoutée)	en k euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières		416 147	40 124	376 024
En-cours de production de biens		35 332	1 406	33 926
En-cours de production de services		1 681		1 681
Produits finis		25		25
TOTAL		453 185	41 530	411 656

4.3.2 Valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT en k euros	Valeur brute	Valeur de marché	Dépréciation
SOFRANTEM	6 613	6 613	
VMP	1 394 580	1 394 580	
TOTAL	1 401 193	1 401 193	0

Ces montants incluent, hormis les OPCVM :

- des certificats de dépôt et des titres et créances négociables pour 1 388 500 k€
- les intérêts courus non échus sur certificats de dépôts pour 6 079 k€.

La valeur de marché est différente de la valeur comptable pour les OPCVM et correspond à la valeur liquidative.

Pour les autres titres de placement, il n'existe pas de valeur de marché et cette dernière correspond à la valeur comptable.

La politique de placement suivie par le groupe privilégie les placements à court terme et sans risque.

4.4 Note 4 : Produits à recevoir et charges constatées d'avance

	31/12/2020	31/12/2019
Factures à établir sur créances clients (produits à recevoir)	11 177 817 k€	10 393 704 k€

Les factures à établir sont principalement liées à la méthode à l'avancement (cf. note f. « traitement des opérations à long terme - chiffres d'affaires »).

Charges constatées d'avance	44 809 k€	36 797 k€
-----------------------------	-----------	-----------

Les charges constatées d'avance concernent les loyers et les assurances ainsi que des prestations de services.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Note 5 : Composition du capital social et variation des capitaux propres

La composition du capital social est la suivante :

Catégorie de titres	Nombre de titres à la clôture de l'exercice	Nombre de titres créés par transformation pendant l'exercice	Nombre de titres remboursés pendant l'exercice	Valeur nominale en euros
Actions ordinaires	56 299 700			10
Actions de préférence	300			10

Toutes les actions sont libérées.

La variation des capitaux propres est :

Situation à l'ouverture de l'exercice		en k euros	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs			1 011 109
Distributions sur résultats antérieurs			(94 584)
Capitaux propres après distributions			916 525
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Variations des provisions réglementées			2 131
Variations des réserves			
Autres variations (report à nouveau)			50 661
Résultat de l'exercice N-1		50 661	
Résultat de l'exercice N			(56 261)
SOLDE			(54 130)
Situation à la clôture			Solde
Capitaux propres avant répartition			862 395

La variation globale du report à nouveau est composé de :

- A nouveau 184 351 k€
- Résultat 2019 145 245 k€
- Dividendes versés en 2020 (94 584 k€)
- Solde 235 012 k€

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des immobilisations.

5.2 Note 6 : Provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

RUBRIQUES	en k euros	Début d'exercice	Dotations	Reprise utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		43 769	3 971	1 839		45 900
		43 769	3 971	1 839		45 900
Provisions pour litiges		156 490	18 134	11 529	27 049	136 046
Provisions pour garanties		66 733	10 995	2 439	2 851	72 438
Provisions pour pertes à terminaison		63 210	45 746	12 774	3 446	92 736
Provisions pour amendes et pénalités		39 735	2 693	2 625	7 907	31 896
Provisions pour pertes de change		354	223		354	223
Provisions pour pensions, obligations similaires		102 116	19 045	6 285		114 875
Autres provisions pour risques et charges		409 133	50 028	33 227	125 035	300 899
		837 771	146 863	68 879	166 642	749 112
Dépréciations sur immobilisations incorporelles		70 353	468			70 821
Dépréciations sur immobilisations corporelles		5 016	2 028	486	22	6 536
Dépréciations sur titres de participation		254 632	72 692		1 083	326 242
Dépréciations sur autres immobilisations financières		63 325	7 071		2 309	68 087
Dépréciations sur stocks et en cours		44 530	1 594	2 818	1 777	41 529
Dépréciations sur comptes clients		5 698	432	0		6 130
Autres dépréciations		2 136	37 694	47	242	39 541
		445 690	121 979	3 351	5 433	558 885
		1 327 229	272 813	74 069	172 075	1 353 897
Dotations et reprises d'exploitation			160 228	38 982	168 192	
Dotations et reprises financières			106 586	29 999	3 746	
Dotations et reprises exceptionnelles			5 998	5 089	158	

Les principales provisions sociales sont les suivantes :

- Les provisions pour indemnités de fin de carrière pour 73 850 k€.

Il y a eu ajustement de la provision au 31 décembre 2020 sur la base des calculs effectués en 2020 (cf. § j Provisions pour risques et charges - Principes, règles et méthodes comptables).

Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2020 est de 0,50 % comme au 31 décembre 2019.

Le taux des rendements des actifs au 31 décembre 2020 est de 4,50 % comme au 31 décembre 2019.

Le taux d'inflation est de 1,75 % comme au 31 décembre 2019.

Le taux moyen d'augmentation des salaires retenu de 2,50 % est inchangé par rapport à l'année précédente.

Naval Group a recours à des cabinets d'actuaire indépendants pour évaluer à chaque fin d'exercice ses principaux engagements sociaux.

L'évolution de la dette actuarielle par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Dette actuarielle à l'ouverture	160 640
Coût des services rendus	12 561
Intérêt sur la dette actuarielle	806
<u>Dette actuarielle estimée à la clôture</u>	<u>174 007</u>
Prestations payées	(3 643)
Gains / expérience	(2 935)
<u>Dette actuarielle calculée à la clôture</u>	<u>167 429</u>

L'évolution des placements par rapport à l'exercice précédent se présente de la manière suivante (en k€) :

Valeur des placements à l'ouverture	41 035
Rendement des placements	1 641
Gain actuariel sur placements	(2 856)
<u>Valeur des placements calculée à la clôture</u>	<u>39 820</u>

Au 31 décembre 2020, le fonds se composait de 59,39 % d'actions, 22,61 % d'actifs monétaires et 18,00 % d'obligations.

Le régime de fin de carrière comporte un actif de couverture placé chez AG2R dans le cadre d'un contrat d'Assurance.

La charge nette comptabilisée au 31 décembre 2020 se décompose de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2020	31/12/2019
Coût des services rendus	(12 561)	(9 144)
Intérêt sur la dette actuarielle	(806)	(1 894)
Rendement attendu des placements	1 641	1 617
Amortissement coût des services passés	(2 336)	(1 056)
(Coût net)	14 062	10 477

- l'effet barème, lié à la mise en place de l'accord d'entreprise, est étalé sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture.
- l'effet actuariel est repris sur la durée d'activité résiduelle probable à la clôture en application de la méthode du « corridor ».

Le rapprochement entre les montants actuariels déterminés et la provision nette comptabilisée s'établit de la manière suivante (en k€) :

	31/12/2020	31/12/2019
Dette actuarielle estimée à la clôture	167 429	160 640
Valeur des placements à la clôture	(39 820)	(41 035)
Déficit	127 609	119 605
Coût des services passés non comptabilisés	(46 711)	(48 378)
Gains actuariels cumulés non comptabilisés	(7 048)	(7 795)
Provision nette comptabilisée	73 850	63 432

- Les provisions pour rentes pour un montant de 11 604 k€
- Les provisions pour médailles du travail pour un montant de 17 783 k€
- Les provisions pour CET sénior pour un montant de 11 638 K€
- Les provisions relatives au plan d'adaptation de l'Emploi (Accord Global de Performance) pour un montant de 3 361 k€.

5.3 Note 7 : Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer :	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs :	943 398 k€	852 882 k€
Dettes fiscales et sociales :	119 033 k€	176 095 k€
Fournisseurs immobilisations :	15 485 k€	14 361 k€
Autres dettes :	10 298 k€	14 166 k€
Produits constatés d'avance :	358 663 k€	374 100 k€

Les produits constatés d'avance sont comptabilisés lorsque les montants facturés sont supérieurs à l'avancement des programmes.

5.4 Note 8 : Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	en k euros	Montant Brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations		109 415	819	108 596
Prêts				
Autres immobilisations financières		1 204	113	1 092
Clients douteux ou litigieux		6 422	5 697	726
Autres créances clients		11 679 851	11 661 002	18 849
Personnel et comptes rattachés		679	679	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 755	1 755	
Etat : impôts sur les bénéfiques		99 826	99 826	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		184 059	184 059	
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés				
Etat : créances diverses		3 556	3 556	
Groupe et associés		83 118	83 118	
Débiteurs divers		54 887	54 887	
Charges constatées d'avance		44 809	44 809	
TOTAL		12 269 583	12 140 321	129 262

ETAT DES DETTES	en k euros	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine		250 000	250 000		
Emprunts et dettes financières divers		127 487	127 487		
Fournisseurs et comptes rattachés		1 260 264	1 254 532	5 732	
Personnel et comptes rattachés		79 611	79 611		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		84 041	84 041		
Etat : impôts sur les bénéfiques					
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		298 204	298 204		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		8 954	8 954		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		44 836	44 836		
Groupe et associés		1 057	1 057		
Autres dettes		91 358	91 358		
Produits constatés d'avance		358 663	358 663		
TOTAL		2 604 476	2 598 743	5 732	

Les créances à 1 an au plus comprennent des prêts envers la société OH pour un montant de 52 800 k€ qui ont été dépréciés à 100% au cours de l'exercice 2020.

Le poste emprunts et dettes financières divers comprend les comptes courants des filiales du groupe pour 33 820 k€ et les comptes courants des actionnaires pour 93 665 k€.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Note 9 : Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par catégorie de clients est la suivante :

en k euros	31/12/2020	31/12/2019
Clients privés France	90 920	217 083
Clients étatiques	2 248 110	2 530 523
Total clients France	2 339 030	2 747 606
Clients Export	951 815	892 782
SOFRANTEM / DCNI	307	(166)
Total clients Export	952 122	892 616
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 291 152	3 640 222

6.2 Note 10 : Dotations aux amortissements, dotations et reprises sur provisions et dépréciations d'exploitation

DOTATIONS ET REPRISES	en k euros	31/12/2020	31/12/2019
Reprises de provisions et dépréciations		209 463	86 831
Dotations aux amortissements		100 631	94 261
Dotations aux provisions et dépréciations		160 229	170 135

Les principaux mouvements sont commentés dans la Note 6.

6.3 Note 11 : Autres charges

Tous postes confondus, la partie autofinancée des dépenses de recherche et de développement s'élève à 87 616 k€ à fin décembre 2020.

6.4 Note 12 : Charges de personnel et effectifs

La masse salariale comprend exclusivement des coûts de personnel relatifs au personnel ayant un contrat de droit privé.

Le coût des personnels de l'Etat mis à disposition est comptabilisé en charges externes pour 150 124 k€.

L'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein (ETP) est détaillé dans le tableau suivant :

EFFECTIF MOYEN (ETP)	Personnel de droit privé		Ouvriers d'Etat mis à disposition de l'entreprise	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Cadres (Niveau 1)	7 007	6 593	0	0
Agents de maîtrise (Niveau 2)	3 403	2 971	0	0
Ouvriers et Employés (Niveau 3)	2 251	2 089	2 022	2 270
TOTAUX	12 661	11 653	2 022	2 270

6.5 Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier de (85 978) k€ s'analyse de la façon suivante :

Les produits financiers, soit 61 006 k€ sont principalement :

- les revenus des titres de participation pour 7 474 k€
- les reprises sur dépréciations des créances rattachées à des participations pour 30 000 k€
- les gains de change pour 7 215 k€
- les intérêts sur certificats de dépôts pour 6 279 K€
- les revenus des prêts pour 4 449 k€
- les reprises sur dépréciations des intérêts courus pour 2 309 k€
- les intérêts moratoires clients pour 1 527 k€
- les reprises sur dépréciations sur immobilisations financières pour 1 083 k€

Les charges financières de 146 984 k€ sont principalement :

- les pertes sur créances rattachées à des participations pour 30 000 k€
- les provisions pour dépréciations des créances rattachées à des participations pour 2 309 k€
- les dépréciations des titres de participation pour 72 692 k€
- les pertes de change pour 9 256 k€
- les dépréciations des intérêts courus pour 4 449 k€
- les provisions pour risques filiales pour 26 600 k€. Elles concernent notamment notre filiale Naval Energies pour 15 600 k€ et notre filiale BDNC pour 9 700 k€.

6.6 Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de (2 903) k€ s'analyse de la façon suivante :

REPARTITION	en k euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Solde
Amendes et pénalités		9		(9)
Indemnité transactionnelle		1 500		(1 500)
Retour à meilleure fortune Kership			1 126	1 126
Plan d'adaptation de l'Emploi		2 763	2 763	0
Amortissements dérogatoires		3 971	1 840	(2 131)
Immobilisations cédées		2 432	1 212	(1 220)
Cession des titres Principia		1 053	3 743	2 690
Dépréciation des immobilisations		2 495	508	(1 987)
Divers		17	145	128
RESULTAT EXCEPTIONNEL		14 240	11 337	(2 903)

6.7 Note 15 : Impôt sur les bénéfices

6.7.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

REPARTITION	en k euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant		(82 684)		(82 684)
Résultat exceptionnel		(2 903)		(2 903)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(737)		(737)
Crédit impôt recherche et autres crédits			(30 710)	30 710
Crédit impôt recherche et autres crédits antérieurs			91	(91)
Solde IS années antérieures			186	(186)
Résultats et impôts dus à l'étranger			562	(562)
Incidence intégration fiscale			(192)	192
RESULTAT COMPTABLE		(86 325)	(30 064)	(56 261)

Depuis le 1er janvier 2004, la société Naval Group est tête du groupe fiscal intégré, en application des articles 223 A et suivants du CGI. Par convention, l'incidence de cette intégration est neutre sur les résultats des autres sociétés intégrées : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Il n'y a pas de restitution des économies d'impôts aux filiales en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale ainsi qu'en cas de report en arrière du déficit d'ensemble.

6.7.2 Situation fiscale différée nette

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts sont :

RUBRIQUES	en k euros	Montant
IMPOT FUTUR SUR :		
Provisions règlementées :		
Amortissements dérogatoires		11 892
Subventions d'investissement		
Autres à imposer ultérieurement		227
TOTAL ACCROISSEMENTS		12 119
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)		
Participation – Intéressement des salariés		
Autres		1 667
A déduire ultérieurement :		
Provisions pour propre assureur		
Autres (dont incidence pertes à terminaison et déficit)		182 210
TOTAL ALLEGEMENTS		183 877
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		171 758

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Événement postérieur à la clôture

En date du 4 février 2021, Le Conseil d'Administration de Naval Group, actionnaire unique de Naval Energies, après étude et analyse, a pris la décision de lancer un processus visant une cessation des activités de Naval Energies incluant la recherche d'un repreneur pour tout ou partie des activités.

7.2 Engagements hors bilan

7.2.1 Engagements hors bilan liés aux contrats commerciaux

Dans le cadre de ses contrats commerciaux, Naval Group donne ou reçoit des garanties destinées à couvrir des obligations futures. Il s'agit essentiellement de garanties de marché.

Montants en k euros	Echéances postérieures au 31 décembre 2020			
	Total	à - d'1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Engagements donnés				
Garanties de bonne fin / exécution ^{(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)}	359 287	123 013	180 105	56 169
Garanties de dispenses de garanties ⁽⁹⁾	7 522	7 522	-	-
Autres engagements donnés ^{(10) (11)}	93 676	10 787	80 310	2 579
Total Engagements donnés	460 485	141 322	260 415	58 748
Engagements reçus				
Garanties de bonne fin / exécution	60 764	16 861	43 009	894
Garanties de dispenses de garanties	2 632	2 612	20	-
Autres garanties reçues	31 668	10 100	21 568	-
Total Engagements reçus	95 064	29 573	64 597	894

- (1) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu aux Emirats Arabes Unis, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 109,9 millions d'euros.
- (2) Au titre des contrats de logistique et de fourniture d'équipements à la marine indienne, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 16,5 millions d'euros.
- (3) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par Naval Group au Brésil, des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant total de 119,0 millions d'euros ont été émises.

- (4) Dans le cadre d'un ensemble de contrats de vente conclus par la société Itaguai Construções Navais SA (ci-après la « Société ICN »), Naval Group, en sa qualité d'actionnaire de la Société ICN, doit faire émettre par ses banques en faveur du client de la société ICN les garanties bancaires de bonne exécution sollicitées par ce dernier, à hauteur de 41 % des engagements souscrits par la Société ICN aux termes des contrats précités. Au 31 décembre 2020, le montant des garanties bancaires émises s'élève à 11,8 millions d'euros.
- (5) En complément de la garantie de l'État accordé à Sofraitem sur le contrat principal Pakistan et dans le cadre de la signature de l'avenant n°20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anaérobiques n°2 et n°3, la société Naval Group a été amenée à garantir Sofraitem à hauteur de 2,6 millions d'euros.
- (6) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec l'Egypte, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 48,5 millions d'euros.
- (7) Dans le cadre de contrats de vente de services conclus avec l'Egypte, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client des garanties bancaires de bonne exécution pour un montant de 15,6 millions d'euros.
- (8) Dans le cadre d'un contrat de vente conclu avec la Belgique, Naval Group a fait émettre par ses banques en faveur de son client une garantie de bonne exécution pour un montant de 7,5 millions d'euros.
- (9) Afin de libérer les fonds bloqués au titre de la retenue de garantie sur certains contrats avec la Marine Française des garanties de dispense de retenue de garantie à hauteur de 7,4 millions d'euros ont été émises.
- (10) Dans le cadre de l'opération ORS relative à l'actionnariat salarié, Naval Group a fait émettre par ses banques une garantie financière de 28 millions d'euros en faveur de la société de gestion en charge de la gestion du FCP.
- (11) Dans le cadre de la loi de 1975 relative à la sous-traitance, Naval Group a émis des garanties de paiement au bénéfice des sous-traitants à hauteur de 51,6 millions d'euros.

7.2.2 Engagements au titre des COT/AOT et des locations immobilières

Les redevances de COT (Conventions d'Occupation Temporaire) et d'AOT (Autorisations d'Occupation Temporaire) ont été déterminées lors du traité d'apport.

L'échéancier au 31 décembre 2020 des COT/AOT et des locations immobilières est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2020			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Redevances COT/AOT	29 809	4 101	6 444	19 264
Locations immobilières	51 825	17 552	25 313	8 960
Totaux	81 634	21 653	31 757	28 224

7.2.3 Engagements au titre des locations mobilières

L'échéancier au 31 décembre 2020 relatif aux redevances de location et options de rachat sur les locations est le suivant :

Montants en k euros	Échéances postérieures au 31 décembre 2020			
	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Installations générales	3 100	1 912	1 188	-
Matériel de transport	256	110	146	-
Matériels informatiques	2 739	2 739		-
Matériel et équipement	564	397	167	
Totaux	6 659	5 158	1 501	

7.2.4 Autres engagements

Engagements donnés

- Au 31 décembre 2020, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 79,5 millions d'euros (162,6 millions d'euros au 31 décembre 2019).
- Naval Group s'est engagé, à titre principal en faveur des autres associés de la société Naval Energies et à titre subsidiaire en faveur de cette dernière, à se substituer au financement bancaire via des avances en compte courant dès lors que ledit financement n'aurait pas été obtenu en tout ou partie par Naval Energies. L'engagement souscrit par Naval Group ne saurait excéder le montant du financement bancaire tel qu'arrêté à la somme de 40 millions d'euros.
- Dans le cadre du partenariat avec le Commonwealth of Australia (CoA) pour le programme Australia Future Submarine, Naval Group pourra être amené à garantir les obligations de sa filiale si celle-ci devait contractualiser seule et directement avec la CoA une partie du programme.

Engagements reçus

- Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

7.3 Instruments financiers

Naval Group utilise des contrats de change à terme pour réduire ses risques de change.

Montants en k euros	31/12/2020
Contrats à terme	
Dollar américain (USD)	22 200
Livre sterling (GBP)	
Real brésilien (BRL)	
Ringgit malaisien (MYR)	
Contrats de vente à terme	
Dollar américain (USD) (2)	
Livre sterling (GBP)	
Option d'achat	
Livre sterling (GBP)	4 000
Option « tunnel »	
Real brésilien	

7.4 Litiges

Néant.

NAVAL GROUP
Société Anonyme au capital social de 563.000.000 euros
Siège social : 40-42, rue du Docteur Finlay – 75015 Paris
441 133 808 RCS PARIS
La « Société »

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à 14h00,

Les actionnaires de la société Naval Group, Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 563.000.000 € divisé en 56.300.000 actions de 10 € de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Conseil d'administration, à l'effet de statuer sur les propositions de résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les actionnaires lors de leur entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Pierre Eric Pommellet, Président-Directeur général de la Société.

L'Etat, représenté par Vincent Le Biez et la société Thales, représentée par Nathalie Ravilly, actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

Le bureau de l'Assemblée désigne Fériel Redjouani pour Secrétaire.

Nour-Eddine Zanouda, représentant la société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, dûment convoqué est présent par conférence téléphonique.

Michel Barbet-Massin, représentant la société MAZARS, Commissaire aux Comptes de la Société, dûment convoqué est présent.

Stevan Le Ruyet, Secrétaire du Comité Social et Economique Central, convoqué à la présente séance, est présent par conférence téléphonique.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des 55.779.248 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est, en conséquence, régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met ensuite à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- une copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires, aux Commissaires aux Comptes et au Secrétaire du Comité Social et Economique Central,

- la liste des administrateurs et du Directeur Général,
- la feuille de présence.

Sont également déposés :

- L'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2020
- Les comptes annuels sociaux et consolidés (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le tableau des résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices
- Le rapport de gestion du Conseil d'administration
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (conventions réglementées)
- Le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale (décisions à prendre quant aux mandats d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant)
- Le rapport spécial du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sur les attributions gratuites d'actions réalisées dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale
- L'attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées
- L'attestation des Commissaires aux Comptes sur le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts ainsi que de la liste des actions nominatives de parrainage et de mécénat
- Le dernier bilan social et l'avis du CCE de l'UES Naval Group sur la politique sociale
- Les informations relatives au Commissaire aux Comptes dont la nomination ou le renouvellement est proposée à l'assemblée générale
- Les informations relatives au montant des honoraires perçus par les Commissaires aux Comptes de la Société
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires applicables et déclare ensuite que les documents et renseignements visés aux articles L.225-115, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, de même que les rapports des Commissaires aux Comptes et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Le Président indique que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués ou tenus à la disposition du Secrétaire du Comité Social et Economique Central.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration (comptes sociaux et comptes consolidés) portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale portant sur les décisions à prendre quant aux mandats d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant
- Rapport spécial du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sur les attributions gratuites d'actions réalisées dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale
- Examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Quitus aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux Comptes
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- Constatation de l'arrivée à échéance du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire et proposition de nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire
- Constatation de l'arrivée à échéance du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant et décision de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

En introduction, le Président rappelle qu'en prévision de l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux Comptes du cabinet Mazars à l'issue de cette Assemblée générale, le Conseil d'administration a proposé lors sa réunion du 2 mars dernier aux actionnaires de nommer une nouvelle structure du groupe, le cabinet Mazars & Associés, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices (4^{ème} résolution).

Il ajoute que la Société a depuis été informée par ledit cabinet qu'il n'a pu obtenir à date la mise à jour de sa documentation juridique (extrait Kbis et attestation d'inscription sur la liste des Commissaires aux Comptes) pour procéder à une telle nomination. Il rappelle que le pouvoir de l'assemblée n'est pas limité à l'approbation ou au rejet des projets de résolution qui lui sont soumis. Elle peut à l'initiative de certains actionnaires, les modifier en tout ou en partie et donc adopter des amendements à ces projets. En accord avec l'actionnaire majoritaire, il est proposé d'amender cette résolution et de soumettre le renouvellement du cabinet Mazars et non la nomination du cabinet Mazars et Associés en tant que Commissaire aux Comptes titulaire. Les trois actionnaires présents ce jour confirment leur accord.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et quitus aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, y compris pour la partie concernant le groupe, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, et des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil, le bilan, le compte de résultat et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que le bilan, le compte de résultat et les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux Comptes, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Voix pour : 55.779.248

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 56.260.957,21 euros en intégralité au poste report à nouveau qui sera ainsi ramené de 235.011.705,71 euros à 178.750.748,50 euros.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, conformément à la loi, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Dividende : 57.426.000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Dividende : 87.828.000 euros.

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Dividende : 94.584.000 euros.

Voix pour : 55.779.248

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve les termes de ce rapport, puis successivement, et dans les conditions du dernier alinéa de l'article L. 225-40 du Code de commerce, chacune des conventions qui sont mentionnées et décrites dans ledit rapport.

Voix pour : 55.779.248

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Constatation de l'arrivée à échéance du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire et proposition de renouvellement)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constatant l'arrivée à échéance à l'expiration de la présente réunion du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet Mazars, décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'expiration de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Voix pour : 55.779.248

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

(Constatation de l'arrivée à échéance du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant et décision de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, constatant l'arrivée à échéance du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de M. Gilles Rainaut, décide de ne procéder ni à son renouvellement ni à son remplacement.

Voix pour : 55.779.248

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour accomplir les formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement des formalités légales, et signer tous documents ou actes nécessaires et consécutifs à la tenue de la présente assemblée.

Voix pour : 55.779.248

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

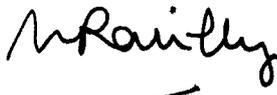
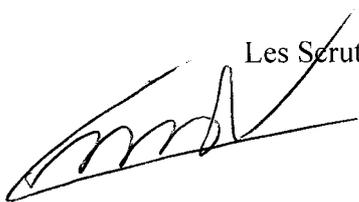
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du bureau.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

